

# Assemblée Générale 2024

lundi 29 janvier 2024 à 19h

Date de la convocation : 18 janvier 2024

## Ordre du jour

- Introduction (10 min)
- 1. Discuter de ce qui a été fait
  - Annonce du bilan des activités de l'association au cours de l'année 2023 (10 min);
  - Annoncer et analyser les résultats de l'exercice comptable de l'année 2023 (10 min);
- 2. Définir les nouveaux objectifs
  - o Présenter la feuille de route triennale (20 min);
  - Décaler l'exercice comptable et la date de l'AG (10 min);
  - Voter le budget prévisionnel pour l'exercice suivant (15 min) ;
  - Voter le montant de la cotisation annuelle (5 min);
  - Voter sur l'accès aux services après l'expiration de l'adhésion (5 min);
  - Voter les objectifs de l'association pour l'année 2024 (5 min);
- 3. Solliciter l'Assemblée sur les sujets suivants
  - Statuer sur la participation à de nouveaux réseaux et collectifs (15 min);
  - Discussion libre.
- 4. Élection des membres du Bureau
  - Élire les nouveaux membres du Bureau (10 min)

## Rôles

• Président-e de séance : Brume

• Secrétaire de séance : Alex

• Maître du temps : Monique

**Présent-es (11):** alex, brume, Denise, do3, Doc, Gaël, Monique, nanonej, Nawak, neil et theo

## Compte-rendu

Quorum OK.

Temps total: 2h27/2h

1. Ce qui a été fait : 22m/20m

#### 1.1 Bilan des activités et conférences : 9m/10m

Se référer le rapport moral pour plus d'informations

Il est noté une implication de beaucoup de personnes en 2023 sur les événements tant sur les stands que sur la technique ainsi qu'une participation accrue à des conventions nationales cette année.

Concernant les événements pour 2024, il est indiqué qu'il n'y aura peut-être pas d'édition des JDLL (Journées du Logiciel Libre) du fait d'un problème logistique difficile à résoudre (le lieu habituel ne sera pas mis à disposition).

Concernant les Geek Faëries, Neil et Brume informent ne pas être sûr·es d'y aller cette année. Toutefois si une personne de l'association souhaite s'y rendre, il est tout à fait possible de s'organiser en conséquence.

### 1.2 Bilan et analyse des résultats de l'exercice comptable : 13m/10m

Se référer le rapport financier pour plus d'informations

L'Association enregistre un excédent de 11 582 € pour l'exercice 2023. C'est à la fois exceptionnel et aligné avec l'objectif de mettre en place un poste salarié en 2024. Concernant les charges, une grande partie correspond au stock de t-shirts qui représente aussi une partie conséquente des produits.

Les frais d'assurance RC (Responsabilité Civile) sont aussi à prendre en compte dans les charges. Aussi il est précisé que le contrat d'assurance sera un sujet à l'étude en 2024.

Au total, les charges s'élèvent pour l'exercice comptable 2023 à 6 675€.

Concernant les adhésions, il y en a eu 78 en 2023 (contre 49 en 2022). Ces adhésions représentent environ 5 % des produits de l'association. Parmi ces 78 adhésions, 35 sont des renouvellements.

Des prestations de services ont été facturées comme des conférences rémunérées. Au total les prestations de service représentent 2 790€ de produit.

Les dons perçus en 2023 complètent les produits. 155 personnes ont donné à l'Association en 2023. Une grande partie des dons reçus l'a été lors de la campagne de don de fin d'année. Au total cela représente 11 190€ de dons (contre 960€ en 2022).

Pour rappel, le budget prévisionnel de 2023 était de 4 800€.

En 2023, La Contre-Voie a aussi servi de relai pour la bourse mise en place dans le cadre de l'organisation du camp CHATONS. Cela impliquait de collecter l'argent des structures donatrices et de le reverser auprès des personnes bénéficiaires. Ces mouvements n'ont généré aucun frais pour La Contre-Voie.

Enfin est aussi brièvement abordé la situation de la domiciliation de l'Association. Actuellement la MPP (Maison des Peuples et de la Paix) n'a temporairement plus de local, donc l'association n'a plus de siège social, même si une redirection de courriers est en place. La MPP est en train de rechercher un nouveau local. L'association pourra y être domiciliée une fois celui-ci trouvé.

## 2. Définir les nouveaux objectifs: 1h25/1h

Lors de la campagne de don de fin d'année, une feuille de route a été partagée. Il s'agit d'une feuille de route à 3 ans.

#### 2.1 Présenter la feuille de route triennale : 10m/20m

La feuille de route présente 4 objectifs :

- Lancer un programme d'accompagnement: accompagner et guider des structures.
  Un document a été mis en place pour faciliter l'accompagnement. À ce jour
  l'association n'est pas encore complètement prête pour cela. Une brique
  technique manque (le SSO, Single Sign-On). La première structure accompagnée
  serait le Bêta (à Angoulême) avant de proposer cet accompagnement à plus large
  échelle. L'association a déjà reçu des demandes par mail mais n'est pas encore
  prête pour mener à bien ces accompagnements.
- Auto-hébergement: cela prévoit d'héberger une partie de l'infrastructure technique de l'association au Bêta (Angoulême). Les questions concrètes commencent à se poser. Il est prévu un hébergement léger basé sur des <u>Odroid</u> (ordinateur monocarte) gracieusement offerts à l'association lors du camp CHATONS.
- Former nos publics au numérique éthique : multiplier les interventions de sensibilisation (école, médiathèques...)
- Renforcer nos liens associatifs : continuer à entretenir les liens et le réseau de l'association. Et consacrer 1 après midi par semaine à la structure CHATONS.

Cette année sera aussi l'occasion de progressivement rémunérer les personnes qui s'impliquent dans l'association. Progressivement cela veut dire en commençant par un stage puis CDD pour à terme pouvoir proposer des CDI. Cette approche progressive s'explique par une nécessité financière (gratifier un stage coûte moins cher à l'association que la rémunération d'un CDD ou CDI) et aussi afin de découvrir petit à petit.

Cet objectif va coûter de l'argent. Cela amène des questions sur la gestion de l'exercice comptable de l'association.

#### 2.2 Décaler l'exercice comptable et la date de l'AG: 6m/10m

Exposition de la raison : il apparaît que les personnes donnent en majorité en fin d'année civile (décembre), comme cela a pu être vu lors de la campagne de don de la fin d'année 2023. Or cela implique une forte rentrée d'argent à la fin de l'exercice comptable et donc un excédent en fin d'année.

Pour facilité la gestion comptable il est prévu de décaler l'exercice comptable de janvierdécembre à septembre-août afin d'intégrer la campagne de dons au milieu de l'exercice.

Cela implique que tout ce qui sera présenté dans la suite de cette AG sera pour un exercice comptable raccourci (de janvier 2024 à août 2024).

Aussi l'AG n'aura plus lieu en janvier mais en septembre.

Vote : « Décaler l'exercice comptable de septembre à août »

oui	non	abstention
9 (100%)	0 (0%)	0 (0%)

Décision : le décalage de l'exercice comptable à septembre-août est adopté.

Aucun commentaire n'est prononcé à l'oral ou dans le chat.

## 2.3 Voter le budget prévisionnel pour l'exercice suivant : 18m/15m

Le budget prévisionnel pour l'exercice de janvier 2024 à août 2024 est présenté.

Il est précisé que cette présentation n'a pas été préparée en concertation avec le Comité de Contribution et qu'une AG extraordinaire aurait dû avoir lieu en septembre 2023 pour présenter la feuille de route et le travail sur le budget prévisionnel.

#### Charges

Les charges de personnel correspondent à la rémunération d'une personne en stage.

Il est indiqué que la qualité de l'exercice comptable est importante dans le cadre des demandes de subvention.

Concernant les frais techniques présentés, ils impliquent que l'association obtienne la subvention FDVA 2 (décrite plus tard).

Concernant le matériel audiovisuel, il apparaît que le matériel acheté en 2023 ne convient pas et qu'il faudrait en changer.

#### **Produits**

55% des produits proviendraient de la subvention FDVA 2.

Au final les produits sont doublés par rapport à 2023.

À une question de savoir s'il ne serait pas possible de reporter les excédents de 2023 en 2024, il est répondu que cela a en effet été pensé mais non retenu, car il ne s'agit pas

d'une opération comptable simple. Aussi le souhait de constituer un fonds de roulement semble incompatible avec une telle approche.

Une personne fait remarquer que le montant des dons perçus dans le budget 2024 est optimiste.

Une autre personne remarque que le budget présenté est très dépendant de la FDVA. Et questionne les conséquences pour l'association de ne pas avoir cette subvention.

Il est indiqué que dans le cas où cette subvention ne serait pas obtenue, ni les frais techniques associés ni les charges de personnel ne seront pas engagés.

Il est proposé de continuer à facturer les conférences.

Il est précisé que le FDVA représente 55% des produits. Cela voudrait dire que l'Association deviendrait financée en majorité par l'État. Il s'agit d'un point à mémoriser. Aussi le FDVA ne peut subventionner au-delà de 80% d'un projet donné. Le projet qui sera présenté est celui de l'auto-hébergement de l'Association.

Une personne demande ce qu'il est prévu de faire du matériel audiovisuel acheté qui ne convient pas.

Il est indiqué que cela dépendra de la solution retenue. En effet il est possible qu'il n'y ait qu'une carte d'acquisition à acheter, dans ce cas la caméra serait conservée. À défaut il pourrait être envisagé de la revendre.

Une personne soulève l'optimisme du budget prévisionnel présenté. Celui-ci représente le double du budget prévisionnel de 2023 alors que l'exercice comptable est réduit à 7 mois (12 mois en 2023).

Il est indiqué que sur cet exercice comptable allant de janvier à août 2024, l'Association ne donnera pas à d'autres structures car cela n'est fait qu'une fois par année civile.

La question est posée de savoir si cette proposition de budget prévisionnel convient.

Une personne indique que cela lui convient étant donné que l'association possède les liquidités à côté.

Il est précisé que ce budget prévisionnel a été pensé en s'assurant que l'association possède les fonds.

Vote : « Budget prévisionnel comptable de l'année 2024 »

oui	non	abstention
9 (100%)	0 (0%)	0 (0%)

#### 2.4 Voter le montant de la cotisation annuelle : 6m/5m

Il est envisagé de revoir le montant de la cotisation plus tard.

Vote : « Conserver les montants de la cotisation annuelle »

oui	non	abstention
8 (89%)	0	1 (11%)

La personne s'étant abstenue explique ne pas avoir d'avis sur le fait de conserver les mêmes montants ou non.

## 2.5 Voter sur l'accès aux services après l'expiration de l'adhésion : 9m/5m

Il est rappelé qu'actuellement, si une personne ne réadhère pas à l'Association elle conserve ses accès aux différents services. La question se pose de savoir s'il est souhaité de conserver ce même système ou de le faire évoluer. Il est précisé qu'il s'agit d'une question posée à chaque AG car définie ainsi dans les statuts de l'association.

Une question est posée sur l'impact en ressources informatique d'une telle conservation de comptes n'ayant pas réadhéré à l'association.

Il est répondu qu'une migration du service mail vers une machine dédiée avec plus de stockage est en cours, car l'espace de stockage restant est faible.

Il est suggéré d'avoir des métriques sur le taux d'occupation/utilisation des services par les comptes n'ayant pas réadhéré. Si possible assez rapidement pour pouvoir en discuter et aviser.

Il est aussi suggéré d'envoyer un mail de rappel pour cotiser et ainsi renouveler leur adhésion.

Une remarque est exprimée sur le temps et l'implication que représente la migration du service mail du fait de comptes/personnes n'étant potentiellement plus adhérentes.

Vote : « Conserver l'accès aux services après l'expiration de l'adhésion »

oui	non	abstention
8 (89%)	0 (0%)	1 (11%)

### 2.6 Voter les objectifs de l'association pour l'année 2024 : 36m/5m

Une discussion a lieu autour des objectifs 2024 de l'association (section non préparée avant l'AG). Des échanges ont aussi lieu autour de la manière dont les objectifs sont définis.

Après discussions, les objectifs retenus pour 2024 sont les suivants :

- Réaliser au moins un accompagnement numérique
- Auto-héberger au moins une machine
- Diversifier les intervenant es de l'association
- Améliorer l'accessibilité des contenus de l'association

Vote: « Approbation des objectifs 2024 »

oui	non	abstention
9 (100%)	0 (0%)	0 (0%)

## 3. Solliciter l'Assemblée sur les sujets suivants: 20m/15m

## 3.1 Statuer sur la participation à de nouveaux réseaux et collectifs : 20m/15m

Les quatre collectifs sont présentés sur un pad.

L'objectif est que l'association s'associe avec des structures pour rayonner à l'échelle nationale et gagner en visibilité auprès de structures à la recherche d'accompagnement au numérique.

Les différentes structures envisagées sont les suivantes :

- PANA (Point d'appui au numérique associatif): https://pana-asso.org/leprogramme/
- Guid'Asso (marque déposée par l'État): https://associations.gouv.fr/guidasso.html
- Resnumerica: https://resnumerica.org/
- Émancip'Asso (programme d'accompagnement de Framasoft pour les associations qui accompagnent au numérique) : https://www.emancipasso.org/

Suite aux discussions il est convenu d'avancer sur ce point. Un point d'attention a été levé sur l'implication que cela peut représenter que l'association se rapproche de tels dispositifs.

#### 3.2 Discussions libres

Étant donné l'heure, il est suggéré de déplacer ce point après le point 4. Cette proposition est adoptée. Ce point est déplacé en fin de réunion.

## 4. Élection des membres du Bureau : 15m/10m

Les membres du Bureau s'expriment sur leurs investissements.

Une personne émet le souhait d'intégrer le Bureau. Des discussions sont tenues autour du travail de Secrétaire.

Vote : « Approbation de la composition du Bureau actuelle »

oui	non	abstention
8 (89%)	0 (0%)	1 (11%)

Vote : « Approbation de la composition du Comité de Contribution actuelle »

oui	non	abstention
9 (100%)	0 (0%)	0 (0%)

Après quelques discussions libres, correspondant au point 3.2, sur différents sujets tels qu'un potentiel camp de La Contre-Voie, le Japon, le FOSDEM, ..., la séance est levée à 22h08.